

« Compenser, c'est donner de la valeur au Co2 »

C'est le protocole de Kyoto qui institue la notion de quota de Co2 à ne pas dépasser pour tous les pays signataires. Le Co2 devient ainsi une matière première immatérielle et intellectuelle, répartie entre tous les individus de la planète. Nous pouvons alors, dès qu'il possède de la valeur marchande, considérer le Co2 comme une nouvelle monnaie d'échange.

En compensant leurs émissions, les entreprises donnent de la valeur aux réductions d'émissions de Co2. En effet, il s'agit, pour la compensation volontaire, d'acheter -à coût donné- des réductions d'émissions, comme la plantation d'arbres ou le développement de projets éoliens. Il s'agit de financer des réductions ailleurs que celles qu'on peut faire soi-même. La compensation volontaire peut donc permettre, si elle se généralise, de baisser les émissions de Co2.

Parmi les différents produits de compensation volontaire, nous sommes les seuls à proposer du local, c'est-à-dire des réductions réalisées en France. Car si les compensations volontaires se font généralement dans le sens Nord/Sud, cela ne va pas sans poser quelques problèmes, comme ceux de la corruption ou un défaut de contrôle par exemple. Avec notre compte épargne Co2, agréé par l'Onu et l'Etat français, les échanges se font ici, en France. Ainsi, un ménage qui réduit ses émissions, par l'achat d'une nouvelle chaudière par exemple, recevra sur son compte la quantité de Co2 évitée par ce nouvel achat. De cette façon, un foyer chauffé au fioul qui achète une chaudière au bois reçoit sur son compte entre 5000

et 10 000 kg de Co2 chaque année jusqu'en 2020. Un autre qui achète une voiture électrique reçoit 2000 kg de Co2. Les personnes qui covoiturent pour se rendre à leur travail peuvent ainsi recevoir jusqu'à 1000 kg par an.

Une entreprise qui souhaite compenser ses émissions pourra alors racheter ces kg de co2 aux ménages, ou leur proposer des réductions sur certains de ces produits à la vente. Certaines entreprises proposent de racheter ces kg de Co2 à 52,64 euros les 1000 kg. Ce prix très incitatif, qui encourage les ménages à réduire leurs émissions de Co2, est fondé sur le prix recommandé par les économistes pour maintenir la concentration de Co2 dans l'atmosphère sous le seuil de 450 parties par millions. Et ainsi limiter la hausse de température à 2°C. Compenser devient donc un moyen concret et efficace de lutte contre le changement climatique. C'est la fin du "greenwashing" !

Le Co2 devient une nouvelle monnaie qui incite aux réductions des émissions. Ecologie et économie se rejoignent dans ce système : réduire ses émissions de CO2 et augmenter son pouvoir d'achat. Révolutionnaire !

Plus d'infos

compteepargneco2.com/